Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201826-20251127-CM_27_11_25_016-DE

**Mairie de Plélo -** Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

***Séance du 27 novembre 2025***

**Date de la convocation : 21 novembre 2025**
**Date d'affichage : 9 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.
Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Mikaël CORBEL - Guillaume LE COQU - Guillaume LE COMTE - Baptiste LE GALL – Philippe LE GUEN - David DOMALAIN Jean-François LE FLOCH – Gaëlle ROUTIER
Absents avec procuration :
Sandrine GUILLAUME qui a donné pouvoir à Patrick BRIGANT
Christine THOUÉNON qui a donné pouvoir à Jean-Pierre BALLOUARD
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Gwendoline GUEGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Marie-Pierre LE MOUEL qui a donné pouvoir à Jeanne-Noëlle LAMOUR
Christophe LE BARTZ qui a donné pouvoir à Gaëlle ROUTIER
Denis FOLLET qui a donné pouvoir à David DOMALAIN
Secrétaire de séance : Mikaël CORBEL

## DÉLIBÉRATION 27-11-25-016

**Objet de la délibération : Fixation du forfait de participation communale à l'activité voile pour les écoles**

M. le Maire rappelle que depuis 2019 la commune participe à l'activité « voile » des écoles à hauteur de 50 % du coût de l'activité.
Il est proposé de reconduire cette disposition sachant que pour l'école Jeanne LE MANSEC-PORTRON 50 % du coût sera payé par la commune soit 1 080 € et pour l'école Sainte-Anne 50 % du coût sera versé sous forme de subvention de fonctionnement sur présentation du titre de perception soit 540 €

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée par 21 voix POUR, le conseil municipal donne son accord pour la reconduite de cette disposition. Jean-Christophe BARBOT ne prend pas part au vote.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Mikaël CORBEL